

L'observatoire des sectes a déjà traité quarante dossiers

Le Centre d'information sur les croyances (CIC) prône neutralité et rigueur.

VALÉRIE DUBY

Les murs sont blancs. Pour ainsi dire immaculés. Au numéro 27 du boulevard Helvétique, le CIC (Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les activités des groupements à caractère religieux, spirituel ou ésotérique) a pris possession des anciens locaux du Croit des pauvres. Ce service, créé par le canton de Genève à l'initiative du Département de justice et police et de la sécurité (DJPS) et constitué en Fondation, est en fonction depuis la mi-mai dernier. «Il est gratuit», précise Nathalie Narbel. A 34 ans, la directrice du CIC a pris la tête d'un bureau né de l'audit réalisé en 1997 par l'avocat François Bellanger suite aux drames de l'Ordre du Temple solaire (OTS) en 1994. «Tout était à faire», remarque Nathalie Narbel qui travaille à temps partiel avec une sociologue, Brigitte Knobel. Y compris à redéfinir sa vocation, car l'internet répond souvent à une demande d'informations qui s'est un peu tarie.

Le budget du CIC? Deux cent cinquante mille francs. Une somme répartie entre les cantons du Valais, de Vaud et du Tessin,

Genève étant le plus gros pourvoyeur de fonds. Licenciée en philosophie et en histoire des religions, ayant travaillé pour l'Eglise réformée, Nathalie Narbel le dit d'emblée: «Ici, nous ne parlons pas de sectes. Mais de minorités religieuses.» Dans les locaux du CIC, on ne trouve pas pour l'instant de centre de documentation sur les différents mouvements – entre 150 et 180 – recensés en Suisse romande. Les gens téléphonent ou viennent poser des questions sur tel ou tel organisme: Eglises évangéliques, méthodes de développement personnel ou sectes plus connues telles que la scientologie, etc.

Contre la diabolisation

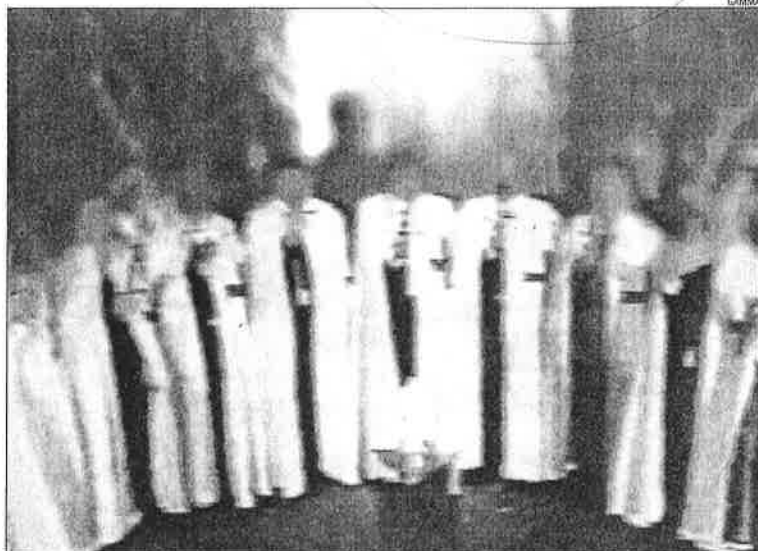
Depuis que le CIC fonctionne, il a traité environ 40 demandes. «Il faut comprendre que notre travail ne consiste pas à dire si telle ou telle entité est dangereuse ou non. Notre information se veut objective: les gens ont le droit de croire ce qu'ils veulent tant que la loi n'est pas transgressée. Notre mission consiste à informer car l'on a souvent peur de ce que l'on ne connaît pas.»

En cas de nécessité, le CIC oriente les personnes vers différents services (assistant social,

centre LAVI, éventuellement police) ou associations de défense de victimes (ASDFI ou GPFI). La méthode de travail du CIC – «sans aucun parti pris» – est la suivante: analyse du groupement, recherche de littérature scientifique et d'articles de presse, points de vue des associations de défense des victimes. «Nous travaillons beaucoup en réseau. Sur le plan national et international. Nous allons aussi à la rencontre des mouvements religieux qui peuvent, s'ils le désirent, répondre à un questionnaire relatif à leur structure et à leur doctrine. Généralement, ils sont d'accord.» Une fois ces recherches effectuées, les réponses sont adressées par écrit aux demandeurs.

Mouvements méfiants

On le voit, l'attitude du CIC se veut résolument neutre. Dépassionnée. «Avec son rapport sur les sectes de 1996 dans lequel on trouvait un peu tout et n'importe quoi, la France a eu jusqu'ici une attitude relativement répressive», estime la directrice. A l'opposé, les Etats-Unis prônent une liberté de conscience pour ainsi dire totale. «A Genève, nous sommes entre les deux. Encore une fois, nous ne sommes pas là pour chasser les sectes. Nous faisons de l'information. La diabolisation de certains mouvements



C'est suite à la tragédie de l'Ordre du Temple solaire (ici en cours de cérémonie d'accueil de nouveaux membres) que le Centre d'information sur les croyances (CIC) a vu le jour.

est tout à fait contre-productive», commente Madame Narbel.

Justement. Alors que les drames de l'OTS avaient eu pour conséquence une prolifération d'informations sur de nombreux mouvements, on a l'impression,

aujourd'hui, que les sectes sont un peu retombées dans l'oubli. A ce sujet, Nathalie Narbel émet une hypothèse: «Il faut se rendre compte que la liste française a engendré des réflexes de défense de certains mouvements qui ont eu peur. Ils se sont renfermés,

sont devenus prudents et méfiants.» Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'existent plus. ■

CIC, 27, bd Helvétique, 1207 Genève.
Tél. 022 735 47 50
Fax: 022 840 08 58
site internet: <http://www.cic-info.ch>

Quatre questions à Me Bellanger, président du Conseil de fondation du CIC.

Des projets présentés sous l'ère Ramseyer et ayant trait aux minorités religieuses, le CIC est-il le seul à avoir abouti?

— Oui, mais c'est celui qui me tient le plus à cœur. L'information est un outil essentiel de prévention et de tolérance.

Le centre correspond-il à vos attentes?

— Tout à fait. Sa structure relativement légère, il est très bien conçu et aborde de manière objective les questions. Les réponses qui sont faites sont scientifiques. Elles s'adressent au public.

Oui, mais ce sont pourtant les associations, telle l'ADFI, qui font le travail d'écoute des victimes...

— Effectivement. Et il faut être reconnaissant pour tout le travail qu'elles effectuent. Je reste persuadé qu'il est essentiel de séparer l'information et aide aux victimes. L'activité de ces associations mérite d'être soutenue.

L'avenir du CIC?

— Il vivra une période test de trois ans, puis nous ré-examinerons si le résultat est satisfaisant. Je suis sûr que cela sera le cas! Nous verrons alors s'il est opportun d'augmenter le budget et de renforcer l'équipe.

Propos recueillis par V. Dy

Bénévoles, les associations accueillent toujours les victimes

La mission du CIC ne consiste pas à être à l'écoute des victimes. D'abord pressenti pour faire ce travail difficile, le centre LAVI n'a pas été retenu. Ce sont donc les associations de défense de victimes qui continuent, bénévolement, à assumer cette activité. «Nous continuons à faire ce travail, même si nous trouvons un peu saumâtre que les autorités attendent cela de nous qui œuvrons bénévolement. Nous recevons toujours des familles, inquiètes parce que l'un des leurs appartient à tel ou tel mouvement à caractère sectaire», explique Danièle Muller, présidente de l'ASDFI (Association suisse pour la défense des familles et de l'individu).

«Outre les informations que nous procurons, nous

offrons un soutien psychologique. Souvent, ces personnes nous demandent quel comportement adopter face aux membres de leur famille», poursuit Madame Muller. En deux ans, le nombre d'appels à l'ASDFI a diminué d'environ trente pour cent. L'explication? L'accès facilité à l'information par le biais de l'internet et le fait qu'aucun drame style OTS ne se soit reproduit. «Nous constatons aussi que les demandes de renseignements ne concernent plus les grands mouvements connus mais plutôt les thérapies New Age de même que les groupes chrétiens», conclut la présidente de l'ASDFI.

(vdy)